



Comment saisir le préfet l'ors d'un squat

Par makouda

BONJOUR marque de politesse

La loi dit qu'en cas d'un squat de logement, le propriétaire doit saisir le préfet, et celui-ci doit répondre dans un délai de 24 heure

Mais comment saisir le préfet en urgence ? Espérant ce n'est pas en envoyant un recommandé qui va prendre 7 jours pour arriver

MERCI marque de politesse

Par Nihilscio

Bonjour,

A lire :
[url=https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15500]https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15500[/url]

La procédure est inscrite à l'article 38 de la loi 2007-290 du 5 mars 2007.

Le préfet n'a pas 24 h mais 48 h pour répondre.

On peut lui demander l'expulsion des squatters par courrier ou en remettant personnellement la demande à la préfecture. On peut charger un commissaire de justice ou un avocat de rédiger et de remettre la demande.